Agglomad n°39 ViennAgglo)







Allo l'agglo!

Aménagement urbain

Rénovation urbaine

Tél. 04 74 78 78 90

Mail: malissol@viennagglo.fr Mail: ponteveque@viennagglo.fr

Autorisation du droit des sols

Tél. 04 74 78 78 83

Habitat

Tél. 04 74 78 32 20

ADIL

Tél. 04 74 93 92 61

AGEDEN conseil info énergie

Tél. 04 76 23 53 50

Conseil d'architecture,

d'urbanisme et d'environnement (CAUE)

Tél. 04 74 78 78 83

Transports et déplacements

Tél. 04 74 78 78 89

Mail: transports@viennagglo.fr

Voirie

Tél. 04 27 87 80 17

Assainissement

Tél. 04 82 06 33 00

Mail: assainissement@viennagglo.fr

Environnement Déchets

Tél. 04 74 53 45 16

Mail: environnement@viennagglo.fr



Déchèteries

Chasse-sur-Rhône

Route de Communay

- → du lundi au vendredi
- de 9h à 12h et de 14h à 18h
- → le samedi de 9h à 18h

Pont-Évêque

ZI l'Abbaye

→ du lundi au samedi

de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h

Vienne

Saint-Alban-les-Vignes

- → du lundi au samedi
- de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h

Villette-de-Vienne

Chemin du Maupas

- → du lundi au samedi
- de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h

Les habitants du territoire doivent se rendre dans les déchèteries de ViennAgglo munis de leur carte d'accès délivrée dans leur mairie.

Commande publique

Tél. 04 74 78 78 86

Mail: marches@viennagglo.fr

Economie

Agence économique

Tél. 04 74 78 89 00

Mail: entreprendre@viennagglo.fr

Petite enfance modes de garde

Tél. 04 27 87 80 00

Mail: petiteenfance@viennagglo.fr

Téléalarme

Tél. 04 74 78 41 90

Politique de la ville

Cohésion sociale

Tél. 04 74 78 78 90

Prévention, sécurité, santé

Tél. 04 74 78 32 28

Mail: prevention@viennagglo.fr

Relais Oxyjeunes / Point Accueil Écoute Jeunes

Tél. 04 74 31 60 09

Mail: oxyjeunes@viennagglo.fr

PLIE (Plan local pour l'insertion et l'emploi)

Tél. 04 27 87 80 07

Mail: plie@viennagglo.fr

Accueil de ViennAgglo

 \rightarrow 04 74 78 32 10

→ info@viennagglo.fr

L'accueil est ouvert :

- du lundi à jeudi de 8h à 12h30
- et de 13h30 à 18h30
- le vendredi de 8h à 12h30

et de 13h30 à 18h



Office de tourisme de Vienne et du pays viennois

Tél. 04 74 53 80 30

Mail : contact@vienne-tourisme.com

Mars • Avril • Mai • Juin •

Septembre • Octobre Le lundi 10h - 12h / 13h30 - 18h Du mardi au dimanche 9h - 12h / 13h30 - 18h

Juillet • Août

<u>Du lundi</u> au samedi 9h - 19h Le dimanche 9h - 12h / 13h30 - 18h



Jazz à Vienne

Tél. 04 74 78 87 87

Site : www.jazzavienne.com



L'va point info

Tél. 04 74 85 18 51



Piscine

Stade nautique de Saint-Romain-en-Gal

Tél. 04 74 53 27 20

Seul un justificatif de domicile vous permettra de bénéficier du tarif résident si vous habitez sur le territoire du pays viennois ainsi qu'à Saint-Cyr-sur-Rhône et Sainte-Colombe.

Horaire d'ouverture du stade nautique

- → Horaires hors vacances scolaires :
- Lundi, jeudi et vendredi de 17h30 à 19h30
- Mardi de 12h à 14h et de 17h30 à 19h30
- Mercredi de 16h à 20h
- Samedi de 15h à 18h
- Dimanche de 9h30 à 12h15

→ Horaires pendant les vacances de Printemps (du samedi 9 avril au dimanche 24 avril)

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 12h00 à 19h30
 Mercredi de 12h à 20h
- Samedi de 15h00 à 18h00
- Dimanche de 9h30 à 12h15



Agglomag' - n°39

Sommaire

● Allo l'aggio!	2
● Ça s'est passé	3-4
ViennAgglo	
investit pour rendre notre territoire compétitif et dyna	emique
→ De nouveaux espaces publics pour Saint-Germain	6
ightarrow Le bâtiment Armstrong sort de terre à l'Espace Saint-G	ermain 6
→ La zone du Rocher s'agrandit	7
→ Pour un commerce local dynamique	8
→ Très Haut débit : les travaux commencent !→ 18 jours de jazz !	8 9
→ International Jazz Day	9
→ Bienvenue au pavillon du tourisme	10
ViennAgglo	
oeuvre au développement harmonieux de nos comm	nunes
ightarrow Fin de chantier pour la rue des Allobroges à Luzinay	11
ightarrow La route de Givors à Chasse-sur-Rhône : des études en	cours 11
→ Demi-échangeur sud : le temps des études	11
ViennAgglo	
se mobilise pour le bien-vivre ensemble	
ightarrow L'autopartage en pays viennois souffle sa première boug	
→ Un nouveau pôle petite enfance à Pont-Evêque	13
→ Choisir L'alternance → Caravan Jeux	14 14
→ Un plongeon sécurisé	14
→ La 3° rencontre bébés lecteurs	14
ViennAgglo	
s'engage pour notre qualité de vie	
→ Vers une meilleure gestion des cours d'eau	
des bassins versants des 4 vallées	15
ightarrow 3 nouveaux sites de conteneurs enterrés à Vienne	15
Des conseils gratuits pour économiser	16-17
 → Groupement d'achat d'électricité verte → Le centre de stockage des déchets ferme ses portes 	18 18
La parole du Conseil de Développement	19
	17
ViennAgglo	
Budget	
→ Budget : ViennAgglo maintient le cap	20-21
ViennAgglo	
délibère	
ightarrow Conseil communautaire du 17 décembre 2015	$22 \rightarrow 25$
→ Conseil communautaire du 28 janvier 2016	$25 \rightarrow 27$
■ Jazz à Vienne	28

Agglomag'

→ Le magazine de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois

Espace Saint-Germain / Bătiment Antarès
30, avenue du Général Leclerc - BP 263 / 38217 Vienne Cedex
Tét : 04 74 78 32 10 / Fax : 04 74 53 54 26 - infolloviennagglo.fr / www.viennagglo.fr
Directeur de la publication : Thierry Kovacs, président de la Communauté
d'Agglomération du Pays Viennois
Rédactrice en chef : Brigitte Caruana
Pédactire cersies cermains de Viennagle : Caline Mirmand, Prinitte Caru

Rédaction : service communication de ViennAgglo : Coline Mirmand, Brigitte Caruana

Photo : service communication : Coline Mirmand, Brigitte Caruana Conception graphique : Catherine Ornon Impression : imprimerie de la Tour Dauphinoise

Agalomag' est imprimé à 33 000 exemplaires sur du papier respectueux de l'engagement environnemental labellisé PEFC (Programme Européen des Forêts Certifiées). ISSN : 1958 - 766 X



Mesdames, Messieurs,

Le premier trimestre aura été marqué par la construction du budget 2016 (lire page 20 et 21), un budget qui pour la deuxième année consécutive, est marqué par la baisse des dotations de

En effet, en 2016, le budget de ViennAgglo subira encore une baisse de 1 123 000 € de la dotation globale de fonctionnement de l'État et une augmentation importante de sa contribution au Fonds National de

Péréquation Intercommunal (FPIC) mis en place par l'État qui s'élèvera à 450 000 € au lieu de 250 000 € en 2015. Au total, les ressources de ViennAgglo seront encore réduites de 1 323 000 €!

Nous nous refusons de faire supporter ce désengagement de l'État par les ménages et les entreprises du Pays viennois en augmentant les impôts comme ont pu le faire certains territoires voisins. C'est pourquoi les taux de fiscalité de la taxe d'habitation, de la taxe foncière et de la Cotisation Foncière des Entreprises sont inchangés en 2016.

Nous avons préféré continuer à optimiser nos dépenses de fonctionnement. Ainsi, les dépenses de personnel sont stabilisées et les dépenses des domaines d'activités baissent de 0,48 %. Cela permet à ViennAgglo de maintenir son niveau d'épargne, c'est-à-dire sa capacité d'autofinancement de l'investissement.

Alors qu'une étude menée par la Banque postale et l'Association des Maires de France et Présidents d'Intercommunalités montre une baisse des investissements de l'ordre de 6,8 % en 2015 pour les intercommunalités, ViennAgglo a fait le choix de maintenir à haut niveau son budget d'investissement. Ce budget (hors reports) était de 13 296 000 € en 2015, il sera de 14 763 000 € en 2016 (et de près de 20 millions d'euros avec les reports du budget 2015).

Maintenir l'investissement à haut niveau, c'est offrir à notre territoire les conditions pour accroître son attractivité. Je pense par exemple à la fin des travaux d'aménagement des espaces extérieurs de Saint-Germain (lire page 6 de cet Agglomag) ou au soutien au commerce local à travers la mise en place de la tranche 2 du Fisac (lire page 8).

Maintenir l'investissement à haut niveau, c'est améliorer la qualité de vie des habitants. Vous pourrez retrouver dans ce numéro une présentation du futur Pôle petite enfance à Pont-Évêque (page 13), ou encore un point sur la suite du déploiement des conteneurs enterrés en centre-ville de Vienne (page 15).

Maintenir l'investissement à haut niveau, c'est aussi donner du travail aux entreprises et donc soutenir l'emploi dans cette période marquée par un chômage sans précédent.

> Thierry Kovacs, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois

ViennAgglo

Lundi 30 novembre 2015/

Signature de la convention GRDF - ViennAgglo

Signature de la convention de partenariat entre GrDF et ViennAgglo en présence de Thierry Kovacs, Président de ViennAgglo, d'Isidore Polo, Vice-Président en charge de l'environnement et du développement durable, d'Olivier Bresson, Directeur régional de GRDF et de Véronique Pinet, Déléguée GRDF Isère.

Grdf a souhaité accompagner ViennAgglo dans ses réflexions autour des problématiques liées à la transition énergétique : développement des énergies renouvelables et des nouveaux usages du gaz naturel sur le territoire notamment dans le domaine de la mobilité, avec le bio méthane.



Mardi ler décembre 2015 /

Remise des clés du pavillon du tourisme

Thierry Kovacs, Président de ViennAgglo et Marie-Pierre Jaud-Sonnerat, conseillère communautaire déléguée au tourisme ont remis officiellement et symboliquement les clés du pavillon du tourisme à Jean-Yves Curtaud et Olivier Sanejouand, respectivement Président et Directeur de l'Office de Tourisme de Vienne et du pays viennois. Cette remise de clé s'est faite en présence de Christian Trouiller, précédent président de ViennAgglo, Jean-Marie Wenger, précédent président de l'office de tourisme et Pierre Langlais, précédent conseiller communautaire délégué au tourisme, à l'origine du projet.



Mardi 15 décembre 2015 /

Rencontre élus / entreprises

Sylvain Laignel, Vice-Président de ViennAgglo et Maire d'Estrablin, Martine Faïta, Maire de Pont-Évêque et Daniel Paraire, Président de la CCI Nord Isère, ont invité les entreprises des zones d'activités de Pont-Évêque et d'Estrablin à une réunion dans les locaux de TRI Rhône Alpes. Ce temps d'échanges a permis d'évoquer les projets en cours de réalisation sur les zones concernées ainsi qu'un certain nombre de problématiques rencontrées par les entreprises.



Ça s'est passé...



Vendredi 8 janvier 2016 /

Visite de Jean-Pierre Barbier en Pays viennois

Le Président du Département de l'Isère a consacré une demi-journée au Pays viennois. Il était accompagné d'Elisabeth Célard et de Patrick Curtaud, tous deux élus au Département et à ViennAgglo. Après une réunion de travail à ViennAgglo, Jean-Pierre Barbier s'est rendu sur le terrain afin d'évoquer des sujets importants pour l'attractivité de notre territoire et pour lesquels le Département a un rôle à jouer, en particulier le projet de voie verte sur le trottoir en encorbellement à Vienne et le complément d'échangeur autoroutier au sud de Vienne. Jean-Pierre Barbier a confirmé l'intérêt du Département de l'Isère pour ces dossiers et a assuré Thierry Kovacs, Président de ViennAgglo, de son soutien.



Lundi 14 janvier 2016 /

Inauguration des nouveaux locaux de la Chambre d'agriculture

Thierry Kovacs, Président de ViennAgglo, Jean Claude Darlet, Président de la Chambre d'agriculture de l'Isère, Jean-Jacques Exertier, Président de la MSA Alpes du Nord ont inauguré les nouveaux locaux de la Chambre d'agriculture et de la Mutualité Sociale agricole situés rue Denfert Rochereau à Vienne, à proximité de l'espace Saint-Germain.



Lundi 8 février 2016/

Trophées de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord Isère

Cette soirée de remise des trophées a pour objectif de mettre en lumière les réussites économiques du territoire à travers des démarches et des profils d'entreprises exemplaires.

2 lauréats issus du Pays viennois ont été récompensés : la boutique Poisson d'avril dans la catégorie « commerçant de l'année » et le bureau d'étude Ingerop

dans la catégorie « formation continue ».

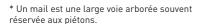
De plus, l'entreprise Ahlstrom a aussi été mise à l'honneur à travers le parcours de stage d'un étudiant au sein de cette entreprise.

Félicitations à ces trois entreprises!

De nouveaux espaces publics pour Saint-Germain

Ces aménagements contribuent à développer le potentiel économique du site tout en conservant l'esprit « village » qui y règne.

La convivialité est au cœur de l'aménagement des espaces publics de l'Espace Saint-Germain. Petit à petit, le site se transforme pour une meilleure prise en compte de l'usage piéton. De nouveaux mails* piétons en partie est, ouest et sud de la place d'arme sont agrémentés de banquette et d'espaces végétalisés. Les hauts platanes de 12 mètres fraîchement plantés assurent la continuité d'une agréable promenade ombragée. Le jardin de lecture aménagé à proximité de la médiathèque « Le Trente » se présente comme un havre de tranquillité. Un espace pétanque ainsi que des sanitaires publics sont créés sur le mail Est. Concernant l'éclairage public, la technologie LED a été retenue pour son efficacité énergétique. Sur les mails piétons, le matériel retenu, suspendu au-dessus des cheminements, permet de diffuser une lumière accueillante destinée aux piétons et aux cyclistes, tout en réduisant le nombre de réverbères.





Le bâtiment Armstrong sort de terre à l'Espace Saint-Germain

Début janvier, les travaux du bâtiment Armstrong, qui sera contruit en lieu et place des anciennes cuisines, ont commencé. Ce nouvel ensemble, qui accueillera des services publics et des entreprises, vient renforcer l'offre immobilière sur le pôle tertiaire de Saint-Germain.

Le bâtiment Armstrong s'inscrit en continuité du programme Jazz Parc qui s'est achevé en 2013.

Ce nouvel ensemble de bureaux s'étend sur une surface de 2 082 m² et comprend 10 lots. Il accueillera le tribunal de commerce et le conseil de prud'hommes, qui occuperont la moitié du rez-de-chaussée et le premier étage du bâtiment. D'autres lots sont encore disponibles pour les entreprises qui souhaiteraient s'installer.

Les travaux du bâtiment Armstrong ont commencé en janvier 2016 pour une durée prévisionnelle de 13 mois. Ils sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage privée, par les entreprises CFA et Nacarat, qui ont intégré des clauses d'insertion dans leurs marchés de travaux

Le bâtiment nécessite la réalisation de fondations profondes par des pieux, qui ont été posés en ce début d'année. Une fois les fondations achevées et la grue installée, les travaux de gros œuvre ont commencé en mars. La première étape a consisté à couler le plancher du rez-dechaussée.

Jusqu'à la fin des travaux de gros œuvre prévue cet été, l'entrée principale de

l'espace Saint-Germain est fermée et le sens de circulation modifié afin de permettre la circulation des engins de chantier. Les travaux de second œuvre devraient débuter à l'automne 2016.



La zone du Rocher s'agrandit

Idéalement située, la zone du Rocher à Estrablin jouit de nombreux atouts. Après deux ans de chantier, les travaux d'extension du site se sont achevés en 2015.



Visite guidée d'une zone d'activité attractive...

Le site de la zone du Rocher se situe à 10 minutes de Vienne, à proximité de l'aéroport Saint-Exupéry et de l'autoroute A7.

D'une surface initiale de 15 hectares, la zone à vocation artisanale et industrielle s'étend désormais sur une surface de 24 hectares, soit 9 hectares d'extension.

L'extension comprend 21 parcelles viabilisées de 1500 m² à 14 000 m² en cours de commercialisation.

Pour l'aménagement de cette zone, ViennAgglo a investi 3,9 millions d'€, attend environ 3,8 millions d'€ HT de recettes par la vente des parcelles et espère la création de 300 emplois.

et innovante...

En tant qu'aménageur de la zone d'activités du Rocher, ViennAgglo a impulsé l'équipement en panneaux photovoltaïques

de l'ensemble des futurs bâtiments qui occuperont la zone.

Sélectionné suite un à appel à manifestation d'intérêt, ENGIE (ex GDFSUEZ) sera l'opérateur qui assurera la réalisation de l'opération (investissement, installation et entretien des équipements, revente de l'électricité produite...).

La solution retenue devrait permettre à terme d'atteindre l'autonomie énergétique de la zone.

Un début de commercialisation prometteur

Trois entreprises ont déjà choisi la zone du Rocher. Parmi elles, l'entreprise Larius France. Cette société est spécialisée dans le négoce de matériaux d'application de peintures et de traitement de surfaces. Elle existe depuis 1987 et compte 9 salariés.

L'inauguration de l'extension qui s'est déroulée le 3 mars 2016 a été l'occasion de poser la première pierre du bâtiment de la société Larius France.





→ Pour plus d'infos : Agence économique de ViennAggloTél. : 04 74 78 89 00



« La nouvelle Zone du Rocher a su séduire la société Larius France par sa conception axée développement durable »

Christophe Schapelynck, directeur de Larius France.

Pour un commerce local dynamique

Le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce est un soutien financier apporté par l'État au commerce de proximité pour son maintien et son développement.

Depuis 2013, ViennAgglo et ses partenaires se sont engagés dans le dispositif FISAC afin de dynamiser et de sauvegarder le commerce et l'artisanat de proximité et ainsi contribuer à l'attractivité du territoire et à la qualité de vie.

Le programme d'actions, qui s'inscrit dans la politique de développement économique de ViennAgglo, retenu par l'État est le fruit d'un partenariat exemplaire entre les commerçants sédentaires et non sédentaires, les associations de commercants, les chambres consulaires, l'office de Tourisme, Advivo, les services de l'État, les élus et techniciens des communes et de ViennAgglo.

La deuxième tranche du FISAC a été signée officiellement le 22 février 2016. Celle-ci comprend 25 actions réparties en 4 axes et se concrétise par un soutien financier de l'État de 297 144 euros (82 396 € en fonctionnement et 214 748 € en investissement) sur un total de dépenses estimé à 1 342 000 € portés par les acteurs économiques locaux, signataires du FISAC.



1er axe:

Renforcer les synergies entre attractivité commerciale /attractivité touristique / Jazz à Vienne.

Exemple d'action : mise en place de bornes tactiles d'information sur les commerces dans les lieux touristiques.

2e axe:

Favoriser l'équilibre et la complémentarité des pôles commerciaux et artisanaux du Pays Viennois

Exemple d'action : sensibilisation auprès des communes sur les outils de maintien du commerce comme le droit de préemption commerciale ou le linéaire commercial.

3e axe:

Faire évoluer le positionnement commercial des professionnels et renforcer le rôle des associations

Exemple d'action : aides directes.

4e axe:

Valoriser les marchés en Pays Viennois

Exemple d'action : test de mise en place de marchés en fin de journée ou des marchés de producteurs dans les villages.

→ Pour plus d'infos:

Agence économique de ViennAgglo: 04 74 78 89 00

Très Haut débit : les travaux commencent !

Suite à la signature en juin dernier de la convention entre Orange et ViennAgglo, les services de ces deux structures en lien avec les élus des communes ont finalisé de nombreuses démarches et études, permettant aujourd'hui de commencer les travaux de la première partie du déploiement.

Le déploiement de la fibre comporte plusieurs phases : les études en coordination avec ViennAgglo, l'installation des armoires de rue (shelter) permettant à l'ensemble des opérateurs de venir proposer leur service et le tirage de la fibre dans les fourreaux de génie civil existants.

La première tranche du déploiement concerne une grande partie de Seyssuel, l'est de Saint-Romain-en-Gal et toute la partie nord de Vienne. Les études de positionnement des armoires optiques sur ces secteurs sont en cours d'achèvement et les travaux commenceront dans le courant du mois d'avril. Ceux-ci auront une durée de 30 à 60 jours maximum.

Une fois les travaux terminés, l'opérateur devra déclarer à la concurrence l'ouverture d'armoires optiques ; celle-ci disposera de 3 mois pour se positionner. C'est donc à partir de cet automne que la commercialisation des offres devrait avoir lieu.

Ce sont 7 100 foyers ou entreprises, soit 22% de l'ensemble des prises du Pays viennois, qui seront connectables au Très Haut Débit (THD) avant Noël 2016. ■



18 jours de Jazz!

Depuis 36 ans, Jazz à Vienne célèbre au début de l'été toute la richesse du jazz, musique universelle, de partage, de rencontres et de métissage.

La nouvelle édition qui se déroulera du 28 juin au 15 juillet, soit 2 jours de plus que d'habitude, reste fidèle aux fondements qui ont fait le succès de Jazz à Vienne, en continuant à proposer un harmonieux mélange de genres, de styles et de génération.

Jazz à Vienne vous invite au Théâtre Antique pour une programmation exceptionnelle avec cette année un programme très influencé par les « cordes » vocales et de guitare, ainsi que des soirées thématiques, des hommages à deux grands musiciens qui ont marqué l'histoire de la musique, Chet Baker et Django Reinhardt, des anniversaires de grands noms du jazz, Chick Corea et Randy Weston pour leurs 75 et 90 ans.

Jazz à Vienne, rappelons le, c'est chaque année du jazz de midi jusqu'à tard dans la nuit dans la ville de Vienne. **Les scènes de Cybèle**, en accès libre, proposent un programme composé de la nouvelle génération, des finalistes du tremplin national ReZZo FOCAL Jazz à Vienne, de la scène régionale et nationale, de concerts de restitution de l'Académie et de big bands nationaux et internationaux.

Scène inéluctable du festival, **le Club de Minuit** présente l'actualité de tous les jazz en associant la découverte et l'écoute dans une ambiance intimiste.

La scène du **JazzMix** se transforme en une programmation sur deux jours, les 14 et 15 juillet sur la scène de Cybèle.

Fidèle à la tradition initiée en 2011, Jazz à Vienne s'attache à permettre au plus grand nombre de personnes d'assister gratuitement à un événement organisé dans la ville autour du Jazz. Une nouvelle fois, en 2016, Jazz à Vienne associé à Rhino Jazz proposera le dimanche 3 juillet, un programme gratuit et alléchant, alliant la musique et la danse. Cette journée intitulée « Jazz & Dance connection » débutera par un bal swing, suivi du défilé « Ensemble, pour aller guincher » qui sera présenté à la Biennale de la Danse à Lyon en septembre prochain.



↗ Pour plus d'infos:

Jazz à Vienne

Tél.: 04 74 78 87 87 contact@jazzavienne.com www.jazzavienne.com

→ Retrouvez la programmation jointe à cet agglomag.







International Jazz Day

Pour la 5° année consécutive, Jazz à Vienne organise, le 30 avril prochain, en partenariat avec le Pôle Métropolitain et l'UNESCO, l'International Jazz Day: **5 agglomérations** (Lyon, Saint-Etienne, Bourgoin-Jallieu, Vienne et Villefranche) se mobilisent pendant

24 heures dans **50 lieux** (bars, salles de concerts, médiathèques, métro lyonnais...) autour de **70 événements**.

Samedi 30 avril 2016

Plus de 250 artistes vous proposeront des masterclass, des concerts, des rencontres, des spectacles « jeune public », des déambulations en fanfare et bien d'autres surprises.

Cette journée est destinée à sensibiliser le public aux vertus du jazz comme outil éducatif et comme force de paix, d'unité, de dialogue et de coopération renforcée entre les peuples.

Toutes les infos sur www.jazzavienne.com

Bienvenue au pavillon du tourisme

Le pavillon du tourisme est situé 2 cours Brillier à Vienne.



Le mur à vins accueille plus de 850 bouteilles représentant l'ensemble des cuvées produites sur les 8 AOP des côtes du Rhône septentrionales (Vienne/Valence)



Côte&Cuisine est un espace situé au 1er étage du pavillon du tourisme. Espace dédié à la découverte et la valorisation des savoir-faire gourmands (solides et liquides) de la région viennoise.

Côte&Cuisine accueille des animations thématiques : initiation au goût, cours de cuisine, dégustation d'œnologie en partenariat avec les restaurateurs et producteurs du territoire







Il est ouvert 7 jours sur 7 de début mars à fin novembre et ouvert du lundi au samedi de début décembre à fin février.



Espace accueil et billetterie



Ce vaste rez-de-chaussée scénographié d'environ 150 m² est accessible à tous les publics.

- 4 fonctions principales s'y côtoient :
- l'accueil, l'information et les billetteries ;
- La boutique : librairie, cadeaux de la gamme
- « Secrets de Vienne » et valorisation de la production locale;
- L'espace lounge pour faire une pause;
- Les espaces de promotion du territoire



Local à vélo. Pour découvrir ou redécouvrir le Pays Viennois d'une autre façon, l'Office de Tourisme met à votre disposition pendant ses heures d'ouverture : 35 vélos adultes urbains, 5 vélos enfants, 3 vélos électriques



Jaud Sonnerat Conseillère communautaire déléguée au tourisme

Avec le pavillon du tourisme, notre territoire s'est doté d'un fabuleux outil de valorisation de nos richesses. Parmi celles-ci, le patrimoine viticole a une place de choix et c'est pourquoi une nouvelle offre ænotouristique sur les communes de Seyssuel, Chasse-sur-Rhône et Vienne verra le jour prochainement. En complément du travail mené avec Vitis Vienna pour l'obtention d'une nouvelle AOP, ce projet a pour objectif de créer un ensemble de circuits pédestres en lien avec le vignoble. Parallèlement, l'augmentation des capacités d'accueil des croisières fluviales aussi bien en rive droite qu'en rive gauche est actuellement à l'étude.

Fin de chantier pour la rue des Allobroges à Luzinay

Entamés en juin 2015, les travaux de voirie de la rue des allobroges se sont achevés en février 2016. ViennAgglo a procédé à l'aménagement de l'entrée Ouest du village avec l'implantation de deux plateaux ralentisseurs et la création d'une zone 30. Un travail a été mené autour des cheminements modes doux puisqu'une voie verte a été créée pour les piétons et les cycles. Les trottoirs ont fait l'objet d'une réfection, avec la mise en œuvre de béton sablé et les bordures ont été changées. Le revêtement de la chaussée a également été rénové. La commune a de son côté enfouit les réseaux secs (électricité basse tension, télécommunication et éclairage) et a implanté de nouveaux luminaires à LED. Les luzinaisards profitent ainsi d'une voie plus sécurisée et plus accessible. Le montant des travaux à charge de ViennAgglo s'élève à 315 000 € TTC.



La route de Givors à Chasse-sur-Rhône: des études en cours

La route de Givors à Chasse-sur-Rhône, anciennement Route Départementale 36, est récemment passée dans le giron de ViennAgglo. Le revêtement de cette chaussée étant très endommagé, un important chantier de rénovation est nécessaire. Avant d'entreprendre ces travaux, une réflexion plus globale est lancée par la commune, en lien avec ViennAgglo. Elle concerne l'aménagement de ce tronçon d'environ 500 mètres linéaires et des carrefours à ses extrémités. Le chantier devrait débuter au cours du 2e semestre 2016 après une phase de concertation avec les riverains et les entreprises desservies par cet axe.





Christian Janin Conseiller délégué à la voirie communautaire et aux travaux

Des voiries de qualité permettent à la fois d'améliorer notre qualité de vie et l'attractivité du territoire, c'est pourquoi le budget global de la voirie s'élève à près de 4,5 millions d'euros, notamment pour des opérations de requalification urbaine des centres villes et centres villages de l'agglo mais aussi pour améliorer la desserte des zones d'activités. Une programmation pour les années 2016-2017-2018 a été élaborée avec les communes afin d'anticiper et de planifier les budgets à inscrire et de mieux coordonner les différentes interventions qui pourraient concerner la voirie.

Demi-échangeur sud : le temps des études

Dernièrement, le projet de demi-échangeur sur l'autoroute A7 au sud de Vienne a connu une avancée significative. Grâce au feu vert de l'État l'année dernière, plusieurs études ont débuté pour en déterminer la localisation.

Un demi-échangeur attendu

La construction d'un demi-échangeur au sud de Vienne a pour but de sortir de l'asphyxie routière le territoire du pays viennois en permettant un accès direct à l'autoroute A7 en direction de Lyon depuis le Sud de l'agglomération viennoise.

Rendue en 2012, une étude d'opportunité sous la maîtrise d'ouvrage de Vinci Autoroute, cofinancée par ViennAgglo a confirmé la pertinence de la construction de ce demi-échangeur.

En 2014, ce projet d'infrastructure a été inscrit au nouveau Contrat de Plan ÉtatRégion. En 2015, l'État a donné son accord de principe à la poursuite des études.

Des études pour déterminer

Le concessionnaire Vinci Autoroutes a été chargé par l'État, qui pilote le projet, d'élaborer le dossier de demande de principe de ce demi-diffuseur.

Trois scénarii d'implantation sont envisagés autour du péage de Reventin-Vaugris. Ils sont analysés selon plusieurs critères comme l'attractivité, l'environnement humain et naturel, la faisabilité technique et financière... Le fruit de ce

travail sera présenté lors d'un comité de pilotage qui se tiendra en avril 2016. Après consultation de la population, le dossier finalisé comportant le tracé retenu sera ensuite envoyé au ministre des transports.

Étant particulièrement concernés par ce projet, ViennAgglo et le département de l'Isère ont choisi de mandater une expertise technique et financière sur l'étude réalisée par Vinci Autoroutes pour le compte de l'État. À l'issue de la restitution de l'ensemble de ces études, les procédures pourront alors être engagées avant de rentrer dans la phase opérationnelle de réalisation des travaux.

L'autopartage en pays viennois souffle sa première bougie

Initiée en janvier 2015, l'expérimentation d'autopartage en pays viennois affiche un premier bilan encourageant.

L'autopartage, ou véhicule en libre-service est la mise en commun d'un ou plusieurs véhicules pour différents utilisateurs, permettant ainsi d'éviter les frais liés à l'acquisition et l'entretien d'un véhicule et toutes les contraintes liées à son usage. Ces véhicules sont disponibles 24h/24 et 7i/7, et bénéficient d'un stationnement assuré sur leur station.

En janvier 2015, la mise à disposition de trois véhicules en autopartage a été impulsée par ViennAgglo, la Ville de Vienne, Advivo, en collaboration avec l'opérateur régional Cité lib. Depuis l'automne 2015, la flotte d'autopartage en pays viennois compte désormais six véhicules et deux nouveaux partenaires : l'Office de Tourisme de Vienne et du Pays Viennois et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Nord-Isère.





Chiffres clés

(du 19 janvier au 31 décembre 2015),

1 000 locations

(dont 177 par des particuliers)

3 800 heures de locations

(dont 522 par des particuliers)

40 000 km parcourus

Côté projets, une réflexion est en cours entre l'Office de Tourisme et Citelib sur la possibilité d'ouverture du service aux touristes. Il s'agirait de leur proposer une offre de mobilité pour la découverte des richesses du pays viennois.

[Témoignages }

Station Antarè

Saint-Germain

ViennAgglo



Témoignage de Noémie P.

« Je me suis inscrite au service d'autopartage en juin 2015. J'ai choisi l'offre sans abonnement car nous avons une voiture pour notre foyer et nous avons ponctuellement besoin d'un deuxième véhicule. Depuis mon inscription, j'ai utilisé le service 5 ou 6 fois, pour me promener et pour mes déplacements professionnels. Il est très facile de réserver sur internet et avec les places de parking dédiées, je n'ai aucun problème de stationnement ! Ce système est pratique puisque je peux disposer d'une voiture à proximité de mon domicile, place du temple, et une autre à la gare, où je passe en revenant du travail. »

Témoignage d'Anahid M.

« J'utilise le service d'autopartage depuis l'automne 2015. Avec mon conjoint, nous n'avons pas de voiture personnelle car nous en avons seulement besoin pour faire les courses et pour aller faire du sport. Aussi, nous avons opté pour la formule avec abonnement car nous prenons le véhicule en autopartage régulièrement chaque semaine. Nous réservons la voiture pour toutes nos utilisations en début de mois, sur Internet. Habitant en centreville de Vienne, le système d'autopartage avec sa place de parking dédiée nous convient parfaitement. Il nous permet une autonomie de déplacement. »

↗ Infos et inscriptions grand public:

- Maison de la mobilité
- · www.viennagglo.fr
- 04 74 85 18 51

Un nouveau pôle petite enfance à Pont-Évêque

Les entités petite enfance situées sur plusieurs sites de la commune seront regroupées en un seul équipement, dont l'ouverture est prévue à la rentrée 2017.

Répondre au mieux aux attentes des familles

Grâce à ce projet, l'établissement d'accueil de jeunes enfants (EAJE), le relais d'assistantes maternelles et le lieu d'accueil enfants parents seront réunis sur un seul site nommé Graine de Malice. Cela permettra d'optimiser le fonctionnement et de renforcer les synergies entre les structures, de valoriser les différents modes de garde et de proposer aux parents une offre petite enfance qui soit davantage lisible.

Dix places supplémentaires seront également créées au sein du nouvel EAJE, portant à trente sa capacité d'accueil.

Un parti pris architectural au profit de la fonctionnalité

La disposition du bâtiment, d'une surface de plancher de 933 m², est conçue pour le confort de l'enfant, des familles et des personnels:

- Le hall et l'espace rencontres sont au cœur du bâtiment et desservent les différentes entités,
- Les espaces mutualisés de motricité, activités et jeux d'eau sont situés en position centrale,

• Les larges ouvertures aménagées d'un espace à l'autre ont été réfléchies pour mettre en communication les différentes zones et participent ainsi à faciliter la surveillance des lieux.

...et de l'efficacité énergétique

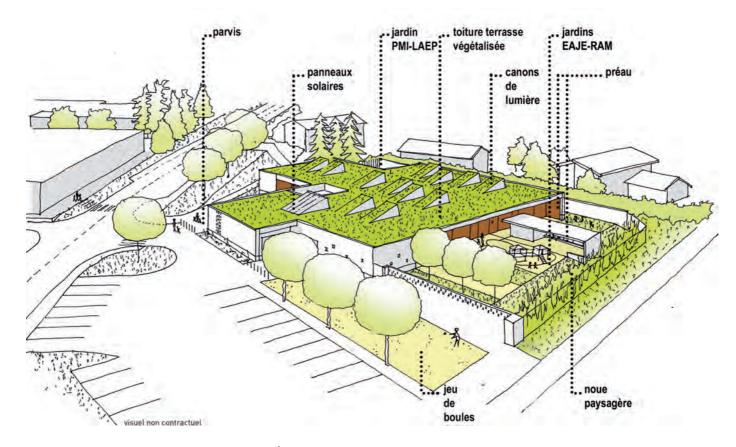
Depuis quelques années, ViennAgglo s'est engagée dans une démarche climat / énergie. Elle se matérialise à travers des actions de rénovation sur le bâti existant et par la construction de nouveaux bâtiments respectueux de l'environnement. Au même titre que les EAJE Fleur de Pyrus et Cocon de soie, récemment construits par ViennAgglo, le nouveau pôle petite enfance de Pont-Évêque intègre dans sa conception :

- une approche environnementale globale avec la végétalisation de la toiture du bâtiment et la rétention des eaux pluviales,
- la réduction des besoins énergétiques avec une isolation par l'extérieur, un éclairage basse consommation et une exposition à la lumière naturelle,
- la création d'énergies renouvelables avec la production d'eau chaude sanitaire par panneaux solaires thermiques (couvrant près de la moitié des consomma-

tions) et une installation photovoltaïque de 103 m² pour la production d'électricité.



Le permis de construire du bâtiment est en cours d'instruction, s'en suivra le lancement des marchés de travaux au printemps puis les premiers travaux de terrassement cet automne. La durée prévisionnelle du chantier est estimée à une quinzaine de mois. Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 2 720 000 € H.T. avec un soutien financier de 862 000 € H.T. de la CAF de l'Isère et 330 000 € H.T. du Conseil départemental de l'Isère. ■



Pôle Petite enfance Graine de malice rue Louis Leydier à Pont-Évêque

Choisir l'alternance

L'alternance concerne aussi bien les jeunes que les adultes tout au long de la vie professionnelle.

Se former en alternance permet l'acquisition de compétences pratiques et théoriques nécessaires dans son futur métier. Deux types de contrats sont possibles: les contrats d'apprentissage et les contrats de professionnalisation pour tous les publics. Le forum de l'alternance 2016 qui se tiendra le mercredi 4 mai à la salle des fêtes de Vienne s'adresse aux publics scolaires mais aussi aux demandeurs d'emplois et aux salariés en reconversion.

En 2015. 3 538 contrats en alternance ont été signés par les entreprises iséroises (dont 2 522 en contrat d'apprentissage). Avec près de 70% des apprentis qui trouvent un emploi durable à la fin de leur formation. l'alternance est un excellent tremplin vers l'emploi. Elle permet aux jeunes qui l'ont choisie de s'épanouir, de se révéler, d'élever leur niveau de qualification et les rapprocher de leur première embauche.

Le forum de l'alternance qui se déroulera le Mercredi 4 mai 2016 à la Salle des Fêtes, place de Miremont, à Vienne est une initiative portée dans le cadre du Contrat Territorial Emploi Formation. Le CTEF qui regroupe l'État et la Région et les partenaires sociaux est animé au niveau local par ViennAgglo.

Fort du succès rencontré en 2015 avec plus de 400 visiteurs, 160 offres d'emploi et 32 exposants, le Forum de l'alternance a pour objectif de faire découvrir au public des métiers porteurs d'emplois sur notre territoire, accessibles via l'alternance. En continuité de l'édition 2015, l'édition 2016 du forum de l'alternance a 3 objectifs :

- Informer, sensibiliser, faire découvrir les métiers du territoire qui recrutent via l'alternance.
- Échanger et préparer le public dans ses démarches pour rechercher un contrat en
- Permettre aux publics de rencontrer les employeurs du territoire et candidater aux offres à pourvoir en alternance



→ Pour plus d'infos :

Forum de l'alternance Salle des Fêtes de Vienne Mercredi 4 mai de 9h →13h30

http://www.facebook.com/forumalternance Agence économique de ViennAgglo Tél: 04 74 78 89 00

Caravan Jeux

Grâce au soutien de ViennAgglo et au travail des ludothèques, Caravan Jeux se déplacera du 30 mai au 3 juin en pays viennois et accueillera petits et grands de 14h à 19h30. N'hésitez pas à venir à Caravan Jeux : lundi 30 mai à Saint-Sorlin-de-Vienne, mardi 31 mai à Seyssuel, mercredi 1er juin à Pont-Évêque, jeudi 2 juin à Moidieu-Détourbe, vendredi 3 juin à Villette-de-Vienne.



Un plongeon sécurisé

Pour le plus grand plaisir des nageurs du stade nautique de Saint-Romain-en-Gal, les anciens plots bétons, jugés très glissants ont laissé place à de nouveaux plots. N'hésitez pas à venir les tester.

La 3^e rencontre bébés lecteurs

ViennAgglo et la ville de Vienne organisent le samedi 21 mai la 3° rencontre bébés lecteurs à la Médiathèque le Trente.

Les professionnels de la Médiathèque le Trente et du service Petite Enfance de ViennAgglo invitent les tout-petits et leurs parents à partager le temps d'une journée des rencontres autour du livre. Ce rendezvous entièrement gratuit est proposé à la médiathèque Le Trente, le samedi 21 mai de 9h30 à 14h.

Au travers de nombreuses animations. lectures, expositions et rencontres avec des auteurs, les tout-petits et leurs parents pourront découvrir des histoires et se les approprier. Cette opération vise à

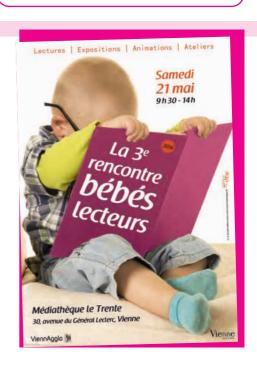
donner envie à chacun de lire, d'ouvrir un livre, de le toucher, de le raconter.

À l'occasion de cette journée, une bibliographie créée à l'initiative de la médiathèque Le Trente, des bibliothèques du pays viennois et du service Petite Enfance de ViennAgglo sera distribuée aux

Pour plus d'infos :

Médiathèque le Trente

Espace Saint-Germain Tél: 04 74 40 99 40 Vienne.fr / Viennagglo.fr



Vers une meilleure gestion des cours d'eau des bassins versants des 4 vallées

Le Contrat de rivière des 4 vallées a été signé le 15 décembre dernier par l'ensemble des partenaires et acteurs de l'eau du territoire.

Cette démarche, coordonnée par le Syndicat Rivières des 4 Vallées, va permettre la mise en œuvre concrète d'une politique visant à restaurer, protéger et valoriser les ressources en eau à l'échelle des bassins versants.

Basé sur un diagnostic approfondi du territoire, le Contrat de rivière est un programme de 46 actions qui seront réalisées entre 2016 et 2021 pour gérer 200 km de cours d'eau prioritaires, répartis sur les 460 km² que représente le bassin versant. Ce sont près de 24,3 M d'€ qui vont être engagés, dont 16,3 M d'€ par le syndicat des 4 vallées. Ce contrat de rivière est soutenu financièrement par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et le Conseil départemental du l'Isère



Gérard Lambert conseiller délégué aux rivières

- Je me félicite de la signature de ce contrat de rivière tant attendu. Celui-ci va permettre d'effectuer des travaux répondant aux cinq enjeux majeurs de notre territoire:
- Améliorer la qualité de l'eau et limiter les pollutions
- Restaurer et préserver le fonctionnement naturel des milieux aquatiques
- Se protéger contre les inondations et modérer leur intensité
- **Optimiser** la gestion quantitative de nos ressources
- Sensibiliser les usagers et encourager les bonnes pratiques pour assurer la réussite des actions.



3 nouveaux sites de conteneurs enterrés à Vienne

ViennAgglo poursuit le déploiement des conteneurs enterrés dans le centre-ville de Vienne. Au total, 24 sites sont programmés, dont 8 sur l'année 2016. La rue du Musée, la place Miremont et celle du jeu de Paume seront les trois premiers sites à accueillir les fouilles préventives dans les prochaines semaines. Les lieux d'implantation sont le fruit d'études approfondies. Les conteneurs doivent être installés au plus près des habitants et sont prévus pour une utilisation par l'ensemble des foyers et des commerces dans un périmètre de 50 mètres.

Les conteneurs étant enterrés à 3 mètres de profondeur, chaque site sélectionné donne lieu à une étude archéologique afin de s'assurer de la faisabilité. De plus, les conteneurs doivent être situés dans un espace accessible au camion qui effectuera la collecte des déchets.

Les conteneurs enterrés permettent de supprimer les bacs roulants, parfois difficiles à manipuler et toujours encombrants et inesthétiques sur les trottoirs déjà restreints dans un centreville historique comme Vienne. Sur chaque site sélectionné, trois ou quatre conteneurs enterrés seront implantés : un ou deux

pour les déchets ménagers, un pour le verre et un autre pour les emballages et journaux. Chaque implantation de conteneurs enterrés fera l'objet d'une campagne d'information auprès des habitants concernés : remise à chaque habitant d'un dépliant expliquant les nouvelles consignes, présence des ambassadrices du tri pendant la période de mise en place...

→ Pour plus d'infos:

service environnement de ViennAgglo: 04 74 53 45 16 - Viennagglo.fr







Des conseils gratuits pour économiser

ViennAgglo est engagée dans une démarche territoriale de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie depuis 2009 au travers de son Plan Climat Énergie Territorial et plus récemment de la démarche Territoire à Énergie Positive. ViennAgglo a missionné l'AGEDEN (Association pour une GEstion Durable de l'ENergie) dont la mission est la promotion des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie en Isère auprès des habitants.



Chiffres clés

409 personnes

renseignées par téléphone entre janvier 2013 et septembre 2015 106 en 2013, 221 en 2014 et 127 en 2015

▶ 6 700 € par an

→ coût pour ViennAgglo

▶ 58 permanences

d'information Energie à ViennAgglo ont permis d'aborder de manière précise le projet de construction, de réhabilitation ou d'énergies renouvelables de 142 personnes (36 en 2013, 70 en 2014 et 36 en 2015).

Une enquête a été réalisée auprès de 106 personnes reçues en 2013 et 2014. Sur ces 106 personnes:

▶ 27 % des personnes

ont réalisés des travaux suite à leur entretien avec l'Ageden.

23 % des personnes

sont en cours de finalisation de leur projet.

L'Ageden assure, la permanence d'Espace Info Énergie Rhône-Alpes au siège de ViennAgglo (les 2es et 4es mercredis du mois, sauf août) de 8h30 à 12h30.

Cette permanence est ouverte à tous les habitants du territoire, uniquement sur rendez-vous au 04 76 23 53 50.

Elle est animée par Hugo Tessier, conseiller énergie. Celui-ci apporte des conseils techniques et financiers pour tous projets de construction et de rénovation thermique.

Le conseiller énergie aide à répondre aux questions suivantes:

- «Comment isoler mon logement ?»
- «Quel est le mode de chauffage le plus adapté pour mon logement ?»
- «Comment financer mon projet ?»

« C'est la deuxième fois que je viens à une permanence. La première fois, c'était pour connaître les aides financières existantes pour l'installation d'une pompe à chaleur. Le conseiller énergie nous a bien renseignés et nous avons pu obtenir une subvention. Aujourd'hui, je suis venue car nous avons le projet d'installer des panneaux photovoltaïques sur le toit de notre hangar. Avec mon mari, on ne s'y connaît pas beaucoup dans ce domaine. Le conseiller a étudié nos devis en toute indépendance et nous a apporté son expertise technique. Il nous a exposé les points sur lesquels nous devons être particulièrement vigilants. Ce qui est appréciable, c'est que le conseiller reste disponible par e-mail ou par téléphone pour répondre à nos questions », explique Marie-Françoise Mantel d'Eyzin Pinet.

« C'est la première fois que nous venons voir un conseiller énergie à ViennAgglo et nous sommes totalement ravis des conseils que nous avons eu. Nous étions venus pour évoquer un souci juridique lié à la rénovation de notre habitation secondaire. Hugo Tessier n'a pu répondre à cette interrogation précise ne relevant pas de ses compétences mais ce rendezvous nous a permis d'aborder d'autres aspects de notre projet et nous repartons avec des contacts, de bons conseils et un rendez-vous avec l'Adil (Agence départementale d'informations sur le logement de l'Isère), déclarent Annie et Daniel Valzer, propriétaires viennois.

En parallèle à ces permanences, l'Ageden organise différentes animations dont l'objectif est de faire évoluer les comportements. Ces animations présentent les économies d'énergie sous un angle attrayant : soirées thermographiques, visites de sites exemplaires...

Organisatrice du Défi Famille à Énergie Positive, l'Ageden s'invite sur les bancs des écoles et au sein des familles. Elle lance de nouveaux défis aux particuliers et incite à une écoconsommation synonyme de sobriété mais aussi de plaisirs.

Les prochaines permanences

 7 13 et 27 avril, 7 11 et 25 mai, 7 8 et 22 juin

7 Pour plus d'infos :

ageden38.org 04 76 23 53 50



40 gestes simples pour réduire vos factures d'eau et d'énergie

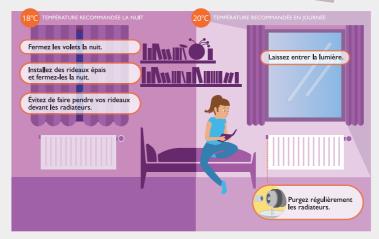
POUR CONSOMMER MOINS D'ÉNERGIE POUR LA QUALITÉ DE L'AIR







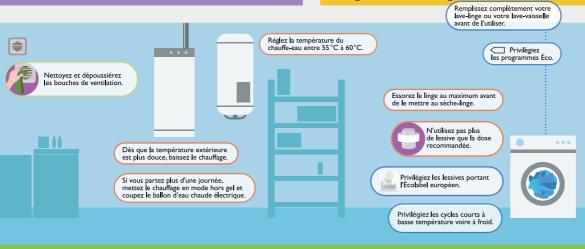














Groupement d'achat d'électricité verte

L'achat d'électricité représente un poste important de dépense pour la collectivité.

ViennAgglo et ses syndicats en charge des ordures (SYVROM) et de l'assainissement (SYSTEPUR) mais aussi plusieurs communes du Pays Viennois (Estrablin, Eyzin-Pinet, Luzinay, Moidieu-Détourbe, Saint-Sorlin-de-Vienne, Septème, Seyssuel, Vienne) ont décidé de se regrouper* pour lancer un nouveau marché d'électricité.

Suite à l'appel d'offres lancé en juin 2015, l'offre d'EDF a été retenue.

Celle-ci présente deux avancées majeures pour les collectivités :

• Une baisse moyenne de tarif de 12,2 % pour les puissances inférieures à 36 KWA et de 19,24 % pour les puissances supérieures. Concrètement, cela représente une économie annuelle de près 100 000 euros rien que pour ViennAgglo,

une fourniture à 100 % d'électricité d'origine renouvelable sans surcoût.

Cette commande d'électricité verte

s'inscrit pleinement dans les objectifs TEPOS à savoir augmenter la production d'énergie renouvelable.

*D'autres communes de ViennAgglo ont pu participer à un autre groupement de commande.



Le centre de stockage des déchets ferme définitivement ses portes

Le centre de stockage des déchets de Saint-Alban-les-Vignes est géré par le Syndicat de Vienne et de sa Région pour les Ordures Ménagères (SYVROM). Créé au début des années 1960, cet équipement a réceptionné des déchets jusqu'en juin 2009.

Après une période de stabilisation du terrain, la décision a été prise par les élus du SYVROM de fermer le site. Suite aux études préalables au réaménagement réalisées par le SYVROM, la préfecture de l'Isère a validé les modalités de réaménagement du site dans un arrêté préfectoral en fin d'année 2014. Cette procédure engage par ailleurs le syndicat à des obligations de suivi environnemental sur une période de 30 ans.

Les travaux vont débuter en juin 2016 pour une durée prévisionnelle de 6 mois. Les principales interventions sur une surface de 2 hectares concernent :

- la mise en place d'une couverture semiétanche et végétalisée sur le casier.
- l'adaptation du système de récupération et de traitement des biogaz consécutifs à la dégradation des déchets.
- la modernisation des réseaux d'eaux pluviales ainsi que le renforcement des berges du ruisseau Malacombe.

Le budget prévisionnel de ces travaux est de 1 738 000 € HT à la charge du SYVROM. Pendant la période de travaux, les entreprises veilleront à limiter les nuisances. De plus, une partie des

matériaux nécessaires à la couverture est déjà stockée sur place, de façon à limiter le nombre de rotation de camion. Les travaux ne vont pas impacter les autres équipements publics à proximité du site : la déchèterie de Vienne Sud restera ouverte au public ainsi que le quai de transfert des ordures ménagères.

Pour plus d'infos :

Une réunion publique est prévue pour les habitants des communes de Vienne et de Reventin-Vaugris afin de présenter les

Cette réunion aura lieu le 18 mai 2016 à 18h30 au restaurant scolaire Jean Moulin à Vienne.



La parole du Conseil de Développement



Retrouvez dans chaque *Agglomag'* le Conseil de Développement qui vous présente des enjeux concernant de près les habitants du pays viennois.

Le Conseil de Développement vous rencontre dans les communes

Le Conseil de Développement s'applique à renforcer ses liens avec le territoire. Il souhaite étoffer ses effectifs d'habitants des 18 communes de ViennAgglo pour constituer une instance citoyenne plus représentative de la population. Il pourra alors alimenter ses réflexions d'une plus grande diversité d'opinions. Chaque habitant, qu'il soit jeune, adulte, actif, sans emploi, retraité... peut participer aux travaux du Conseil de Développement dès lors qu'il s'intéresse à la vie du territoire sur lequel il habite, étudie ou travaille.

Afin de se présenter, les membres du Conseil de Développement ont décidé de venir à votre rencontre dans les communes. Ils organisent des réunions publiques conviviales et accessibles à tous, visant à expliquer simplement le fonctionnement et les travaux du Conseil de Développement en lien avec les compétences de ViennAgglo. Ces temps d'échange vous apportent un éclairage citoyen sur le fonctionnement et les projets du pays viennois.

À l'instar de la première réunion publique qui s'est tenue à Villette-de-Vienne le 28 mai 2015, la seconde rencontre du 5 novembre 2015 aux Côtes-d'Arey a remporté un vif succès. Quatre-vingt-dix personnes se sont rassemblées pour cette rencontre entre citoyens. Grâce au soutien des maires, habitants et acteurs du pays viennois sont venus des Côtes-d'Arey, de

Reventin-Vaugris, Chonas-l'Amballan et Saint-Sorlin-de-Vienne mais également de Vienne et Jardin. Chacun a pris connaissance de la place de la société civile dans les projets de l'agglomération viennoise. Les participants ont également pu s'informer et discuter des enjeux du territoire. Ces habitants se sont exprimés sur les sujets qui les questionnent et qui selon eux mériteraient que des réflexions soient menées par la société civile. Lors des débats, les membres du Conseil ont

notamment été interrogés sur les transports et les infrastructures routières, les pistes cyclables, le haut débit, l'éclairage public, les équipements sportifs et le traitement des déchets.



La prochaine réunion publique du bassin de vie des 3 Rivières élargi aura lieu le

> Jeudi 19 mai 2016 à 19h au gymnase d'Estrablin







Suivez l'actualité du Conseil de Développement

Après la création de son site internet cdd.viennagglo.fr et de sa page Facebook « Conseil de Développement de ViennAgglo » pour une information instantanée, le Conseil vous informe de la parution de sa nouvelle lettre d'information semestrielle.

En vous abonnant à la lettre électronique (inscription sur cdd.viennagglo.fr) vous pourrez suivre l'actualité du Conseil de Développement et vous tenir informé(e) de projets et d'événements du territoire.

Budget: ViennAgglo maintient le cap

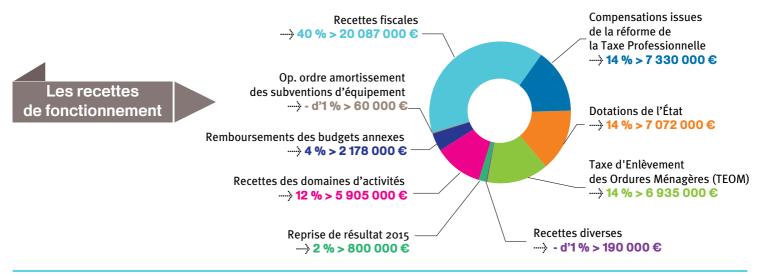
Le budget 2016 de ViennAgglo est contraint par la réduction de la dotation globale de fonctionnement de l'État (-1 123 000 €) et une augmentation importante de sa contribution au Fonds National de Péréquation Intercommunal (450 000 € au lieu de 250 000 €). Au total, les ressources de ViennAgglo sont encore réduites de 1 323 000 €!

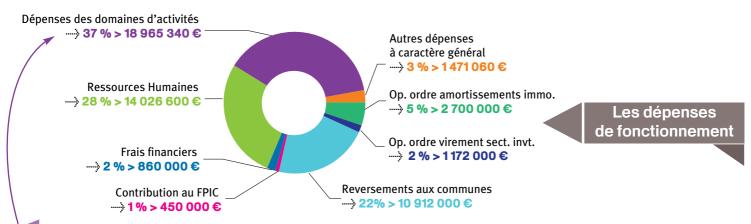
Malgré cela, les grands équilibres financiers de la communauté sont tenus :

- Pas d'augmentation des taux de fiscalité de la taxe d'habitation, ni de la taxe foncière, ni de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)
- Grâce à des économies de gestion à tous les niveaux et un effort pour stabiliser sa masse salariale, ViennAgglo maintient son niveau d'épargne, c'est-à-dire sa capacité d'autofinancement de l'investissement
- Enfin, le budget d'investissement reste important et soutenu : 14 763 000 € en 2016 (contre 13 315 000 € en 2015).



Le budget de fonctionnement du budget principal s'élève à 50 557 000 €.





Les dépenses des domaines d'activités de ViennAgglo (hors frais de personnel)

Économie, tourisme, Jazz à Vienne	1 778 400 €
 Subventions d'équilibre à 	
l'immobilier entreprises et zones	152 000 €
Emploi, formation, insertion	428 100 €
Aménagement du territoire	435 300 €
Politique de l'habitat	335 200 €
Ochésion sociale et politique de la ville	462 650 €
Petite enfance	1 517 500 €
Téléalarme	118 340 €
Politiques territoriales	179 800 €
Voirie communautaire	

● Eaux pluviales et les rivières821 000 €
● Équipements sportifs525 400 €
● Piscines528 750 €
Subvention d'équilibre au budget des transports1 210 000 €
● Environnement, nature, plan climat167 900 €
 Gestion des déchets
Maintenance du patrimoine et moyens techniques327 500 €
● Soutien aux évènements intercommunaux148 600 €
● Financement de la fourrière animale30 000 €
● Contribution au Service Incendie et Secours



Le budget d'investissement s'élève à 14 763 000 €.

L'économie, le tourisme 889 000 €

- Soutien au commerce
- Fin de l'Aménagement de l'Espace Saint-Germain
- Aménagement des zones économiques

L'aménagement et la rénovation urbaine 1 018 000 €

- Opérations de portage foncier pour le compte des communes
- Poursuite des opérations de requalification sur le quartier Vienne Nord (convention avec EPORA)

La maintenance du patrimoine, dont mise en accessibilité et amélioration énergétique, informatique 1 004 000 €

- Travaux de mise en accessibilité des ERP
- Informatique dans les écoles
- Actions du programme Territoire à Énergie POSitive (TEPOS et TEPCV) pour l'amélioration énergétique des bâtiments

Achat de bus

Les transports et déplacement 1 150 000 €

La politique de l'habitat 469 000 €

- Participation à la construction de logements sociaux
- Soutien aux opérations de réhabilitation dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat

accessibles Poursuite de la mise en accessibilité des arrêts de bus Modernisation de la plateforme de mobilité territoriale de Pont-Évêque

La voirie

communautaire 3 583 000 €

L'environnement et la gestion des déchets 983 000 €

- Poursuite du déploiement des conteneurs enterrés en centre-ville de Vienne
- Achat d'un camion benne
- Renouvellement de matériel (bacs de collecte...)
- Économie d'énergie : soutien à la modernisation de l'éclairage public des communes

La petite enfance et la téléalarme 2 488 000 €

- Construction du Pôle petite enfance de Pont-Évêque
- Travaux pour le regroupement de la halte-garderie le Petit Martin et de la micro-crèche Vallée de Gère
 - Accompagnement des communes dans leurs opérations de requalification des centres villages
 - Aménagements de sécurité liés au Plan de Déplacements Urbains
 - Aménagement de la voie verte en encorbellement à Vienne

Travaux de maintien à niveau des équipements nautiques, gymnase et terrains de sports

> Les équipements sportifs et les piscines 626 000 €

- Opérations de réhabilitation et d'extension de réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales
- Opérations concernant les eaux de ruissellement et rivières

L'assainissement et les eaux pluviales 2 553 000 €

Ce qu'il faut retenir du budget 2016

- Pas d'augmentation de la pression fiscale sur les ménages et les entreprises
- Une qualité de service aux habitants privilégiée
- Un niveau d'investissement maintenu
- Des dépenses de fonctionnement maîtrisées avec stabilisation de la masse salariale

Retrouvez le rapport de présentation du budget 2016 sur www.viennagglo.fr

> Compte rendu du conseil communautaire du 17 décembre 2015



Finances

■ Délibération 1 : Décision modificative n°3 au budget de l'exercice 2015

La décision modificative n°3 du budget de l'exercice 2015, portant sur le budget principal, les budgets annexes de l'assainissement ainsi que le budget annexe relatif à la gestion de l'immobilier d'entreprise est autorisée selon l'état comptable.

→ Adopté à l'unanimité

■ Délibération 2 : Actualisation des autorisations de programmes et crédits de paiement

Le conseil communautaire approuve, en complément du vote du budget 2015, et conformément à l'évolution des opérations d'investissement, de réactualiser les autorisations de programmes et les crédits de paiement suivants :

- Une augmentation de l'autorisation de programme 125 intitulée « Pavillon du tourisme » de 102 000 € due à des travaux supplémentaires suite à des modifications techniques ainsi qu'à l'extension de la mission de maîtrise d'œuvre ;
- Cette même opération s'accompagne d'une augmentation des crédits de paiements de 132 698 € correspondant aux 102 000 € supplémentaires décrits précédemment et à 30 698 € pour des dépenses engagées sur 2015 ;
- La diminution des crédits de paiement 2015 de 55 000 €, de l'autorisation de programme intitulée "opération n°160 Accessibilité des ERP" qui seront finalement inscrits sur 2016.

→ Adopté à l'unanimité

Délibération 3 : Admissions en nonvaleur

Il est proposé que les titres de recettes soient admis en non-valeur, pour un montant de :

- 56 866,91 € HT pour le budget annexe de l'assainissement géré en régie ;
- 7 861,08 € HT pour le budget annexe de l'assainissement géré en affermage ;
- 3,17 € HT pour le budget annexe immobilier d'entreprises ;
- 6 901,06 € pour le budget principal.

→ Adopté à l'unanimité

■ Délibération 4 : Versement par anticipation de la subvention de ViennAgglo à l'Office de Tourisme de Vienne et du Pays Viennois et à Jazz à Vienne

Le conseil communautaire autorise M. le Président à mandater par anticipation une quote-part de la subvention à Jazz à Vienne et à l'Office de Tourisme de Vienne et du Pays Viennois dans la limite du montant de la subvention allouée en 2015.

→ Adopté à l'unanimité

■ Délibération 5 : Subvention d'équilibre 2015 au budget annexe transport et déplacements

La subvention attribuée au budget annexe Transport est fixée pour l'exercice 2015 à 1 166 000 €.

→ Adopté à l'unanimité

■ Délibération 6 : Subventions exceptionnelles accordées aux associations

Le conseil communautaire a adopté l'attribution d'une subvention exceptionnelle dans le cadre du 1€ par habitant aux associations suivantes :

- Union des Commerçants et Artisans d'Eyzin-Pinet pour l'organisation du 8 décembre : 205 €
- Pont-Évêque Boxe pour l'organisation d'un stage de boxe : 650 €
- Monsieur Jeannot Sierras de Pont-Évêque pour l'animation au club des personnes âgées : 156 €

→ Adopté à l'unanimité

■ Délibération 7 : Attribution de l'indemnité de conseil au Comptable de la Communauté d'Agglomération du Pays

À compter du 1^{er} octobre 2015, il est alloué à Monsieur Alain Schmitt, Trésorier Principal en charge du centre des finances publiques de Vienne agglomération, une indemnité de conseil.

→ Adopté à l'unanimité

Développement économique

■ Délibération 8 : FISAC (Fond d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) Tranche 2 – Signature de la convention cadre

ViennAgglo valide la convention cadre « Opération urbaine collective au titre du FISAC - 2° tranche » et autorise le Président à signer les conventions.

I voir article page 81

→ Adopté à l'unanimité

■ Délibération 9 : Commerce - Avis de ViennAgglo sur l'ouverture dominicale 2016

ViennAgglo délibère favorablement sur l'ouverture dominicale au-delà des 5 premiers dimanches sur la commune de Vienne.

→ Adopté à l'unanimité

Cohésion sociale

■ Délibération 10 : Versement de subventions aux collèges

Une subvention d'un montant de 9 000 € est accordée aux collèges publics du pays viennois. Cette subvention, calculée au nombre d'élèves, est dédiée aux actions en direction des familles rencontrant des difficultés financières et aux projets jugés particulièrement intéressants. Cette subvention de 9 000 € sur la base de 2 610 élèves est répartie comme suit :

- Collège de l'Isle 610 élèves : 2 103 €
- Collège G. Brassens 459 élèves : 1 583 €
- Collège Ponsard 761 élèves :
- 2 624 €
- Collège C. & G. Grange 780 élèves : 2 680 €

→ Adopté à l'unanimité

■ Délibération 11: Gestion Sociale et Urbaine de Proximité – Adoption des conventions d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties dans les quartiers prioritaires

La Communauté d'Agglomération du Pays Viennois approuve les conventions d'abattement TFPB signées avec l'État, les bailleurs Advivo et OPAC 38 et les communes de Vienne, Pont-Évêque et Chasse-sur-Rhône.

Adopté à la majorité

Rénovation urbaine

■ Délibération 12 : Avenant n°2 au marché de travaux d'aménagement du quartier du Plan des Aures à Pont-Évêque – Lot n°1 Terrassement / Voirie

Le conseil communautaire autorise M. le Président à signer l'avenant n°2 au marché M12-014 qui porte le montant du marché de la SA Moulin T.P. à 1 694 642,27 € HT.

→ Adopté à l'unanimité

Habitat

■ Délibération 13 : Modification des représentants de ViennAgglo aux instances du Comité Local de l'Habitat du Pays Vienneir

La composition du CLH doit être modifiée pour tenir compte des changements d'élus pour la commune de Luzinay. Madame Sylviane PLAT est désignée suppléante.

→ Adopté à l'unanimité

> Compte rendu du conseil communautaire du 17 décembre 2015 (suite)

Habitat

■ Délibération 14 : PLH - Ajustement de la programmation de logements locatifs sociaux pour la période 2015-2017

Il convient de réactualiser la programmation actuelle en ajoutant les opérations suivantes :

- Chuzelles Square Saint-Hippolyte -Advivo : 3 PLUS - 1 PLAI (opération de construction neuve)
- Reventin-Vaugris Centre-village -Advivo : 7 PLUS - 2 PLAI (opération de construction neuve prévue initialement pour un agrément en 2016)
- Vienne 37 avenue du Général Leclerc Advivo : 3 PLUS (opération de construction neuve).

ViennAgglo approuve la programmation de logements locatifs sociaux pour la période 2015-2016-2017 réajustée.

→ Adopté à l'unanimité

- Délibération 15 : PLH Participation financière de ViennAgglo à la création de logements locatifs sociaux sur les communes de Chuzelles, Septème, Reventin-Vaugris, Saint-Sorlin-de-Vienne, et Vienne
- Pour l'opération « Les Terrasses de Caucilla » d'Advivo à Chuzelles, une subvention d'un montant de 120 000 € est accordée à Advivo en vue de la réalisation en VEFA (Vente en Etat Futur d'Achèvement) de 20 logements locatifs sociaux. Cette subvention sera versée sous réserve de la décision de financement de l'État.
- Pour l'opération « Square St-Hippolyte » d'Advivo à Chuzelles, une subvention d'un montant de 24 500 € est accordée à Advivo en vue de la réalisation en VEFA de 4 logements locatifs sociaux. Cette subvention sera versée sous réserve de la décision de financement de l'État.
- Pour l'opération « 37 avenue du Général Leclerc » d'Advivo à Vienne, une subvention d'un montant de 16 500 € est accordée à Advivo en vue de la réalisation en VEFA de 3 logements locatifs sociaux. Cette subvention sera versée sous réserve de la décision de financement de l'État.

S'agissant d'opérations en VEFA, l'aide de ViennAgglo sera versée à 50 % sur présentation de l'acte de vente et 50 % sur présentation de la convention APL. Le contenu et les modalités de réalisation seront précisés dans une convention de partenariat.

- Pour l'opération « Centre village » d'Advivo à Reventin-Vaugris, une subvention d'un montant de 54 500 € est accordée à Advivo en vue de la réalisation de 9 logements locatifs sociaux. Cette subvention sera versée sous réserve de la décision financière de l'État.
- Pour l'opération « Rue du Pigeonnier »

d'Advivo à Septème, une subvention supplémentaire d'un montant de 5 500 € est accordée à Advivo en vue de la réalisation d'un 1 logement locatif social. Cette subvention sera versée sous réserve de la décision financière de l'État.

• Pour l'opération « Centre-village » d'Advivo à Saint-Sorlin-de-Vienne, une subvention supplémentaire d'un montant de 19 000 € est accordée à Advivo en vue de la réalisation des 3 logements locatifs. Cette subvention sera versée sous réserve de la décision financière de l'État.

S'agissant d'opérations réalisées directement par l'opérateur, l'aide de ViennAgglo sera versée à 50% sur présentation du permis de construire et à 50% sur présentation de l'ordre de service. Le contenu et les modalités de réalisation seront précisés dans une convention de partenariat.

→ Adopté à l'unanimité

■ Délibération 16 : Convention d'Études et de Veille et Foncière entre ViennAgglo, la commune de Chasse-sur-Rhône, l'OPAC 38 et l'EPORA pour le site du Château

Le conseil communautaire autorise le Président à signer la convention d'études et de veille foncière entre ViennAgglo, la commune de Chasse-sur-Rhône, l'OPAC38 et l'EPORA pour le quartier du Château.

→ Adopté à l'unanimité

■ Délibération 17 : Avenant n°1 pour le prolongement de la convention opérationnelle entre la commune de Chasse-sur-Rhône, ViennAgglo et l'EPORA portant sur le secteur du centre bourg

Le conseil communautaire autorise le Président à signer l'avenant n°1 à la convention opérationnelle centre bourg entre ViennAgglo, la commune de Chassesur-Rhône et l'EPORA, visant à prolonger la durée du portage des biens acquis par l'EPORA

Adopté à l'unanimité

Emploi - Insertion

■ Délibération 18 : Attribution des subventions Appel à projets Économie Sociale et Solidaire 2015

ViennAgglo attribue une subvention de 2 500 € à OSEZ pour le Développement de l'antenne Isère Rhodanienne de l'association intermédiaire. Le Département, sous réserve du vote des élus, versera une subvention de 7 740 € en complément.

→ Adopté à l'unanimité

Petite enfance

■ Délibération 19 : Renouvellement de la convention de moyens de services

portant sur la cuisine centrale entre la ville de Vienne et ViennAgglo

La convention de moyens de services portant sur la cuisine centrale de la Ville de Vienne est adoptée par le conseil communautaire.

→ Adopté à l'unanimité

Téléalarme

■ Délibération 20 : Renouvellement de la convention pour la réception et les traitements des appels téléalarme en Isère

Le conseil communautaire autorise le Président à signer la nouvelle convention avec le SDIS et les opérateurs téléalarme en Isère pour la réception et le traitement des appels téléalarme.

→ Adopté à l'unanimité

Aménagement du territoire

■ Délibération 21 : Création d'un demiéchangeur sur l'A7 au Sud de Vienne : signature d'une convention de cofinancement avec le Département de l'Isère pour le lancement d'une mission d'étude et d'expertise

Le conseil communautaire autorise la signature d'une convention de cofinancement avec le Département de l'Isère, pour la réalisation d'une mission d'étude et d'expertise.

[voir article page 11]

→ Adopté à l'unanimité

Assainissement

■ Délibération 22 : Rivières : Financement des opérations réalisées en 2015 par le Syndicat Rivières des 4 vallées

Les travaux réalisés en 2015 par le Syndicat Rivières des 4 vallées sont remboursés par ViennAgglo par le biais d'un fonds de concours d'un montant de 290 162,61 €.

→ Adopté à l'unanimité

■ Délibération 23 : Approbation du principe de la délégation du service public d'assainissement collectif secteur «est » communes de Jardin, Estrablin, Moidieu-Détourbe, Eyzin-Pinet, Les Côtes-d'Arey, Saint-Sorlin-de-Vienne

Le conseil communautaire approuve le principe de la délégation du service public d'assainissement collectif du secteur « est » communes de Jardin, Estrablin, Moidieu-Détourbe, Eyzin-Pinet, Les Côtes-d'Arey, Saint-Sorlin-de-Vienne par voie d'affermage. Le contrat d'affermage aura une durée de 8 ans à compter du 1er janvier 2017.

→ Adopté à l'unanimité

> Compte rendu du conseil communautaire du 17 décembre 2015 (suite)

Assainissement

■ Délibération 24 : Approbation du principe de la délégation de service public d'assainissement collectif secteur « nord » communes de Chasse-sur-Rhône, Seyssuel, Luzinay, Chuzelles, Villette-de-Vienne, Saint-Romain-en-Gal

Le conseil communautaire approuve le principe de la délégation du service public d'assainissement collectif du secteur « nord » communes de Chasse-sur-Rhône, Seyssuel, Luzinay, Villette-de-Vienne, Chuzelles, Saint-Romain-en-Gal par voie d'affermage. Le contrat d'affermage, dont les caractéristiques figurent dans le rapport joint en annexe, aura une durée de 8 ans à compter du 1er janvier 2017.

→ Adopté à l'unanimité

■ Délibération 25 : Tarifs 2016 de la redevance assainissement collectif sur les communes de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois

Le conseil communautaire approuve les tarifs de la redevance assainissement collectif pour l'année 2016.

→ Adopté à l'unanimité

■ Délibération 26 : Tarifs 2016 du Service Public d'Assainissement non Collectif

Le conseil communautaire approuve le montant des redevances pour le SPANC pour l'année 2016. Celles-ci sont inchangées par rapport à l'année 2015.

→ Adopté à l'unanimité

■ Délibération 27 : Avenant n°1 à la convention de mutualisation avec le SYSTEPUR

Le conseil communautaire approuve l'avenant n°1 à la convention de mutualisation entre ViennAgglo et le SYSTEPUR relative aux moyens de services en matière de traitement de l'assainissement.

→ Adopté à l'unanimité

■ Délibération 28 : Validation du manuel d'Autosurveillance du système d'assainissement du SYSTEPUR

Le conseil communautaire autorise Monsieur le Président à valider et à signer le manuel d'autosurveillance du système d'assainissement du SYSTEPUR concernant la partie collecte des eaux usées dont ViennAgglo assure la maîtrise d'ouvrage.

→ Adopté à l'unanimité

■ Délibération 29 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2014 du SISEC

Le conseil communautaire prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif du SISEC, établi au titre de l'année 2014

↗ Le Conseil en prend acte.

■ Délibération 30 : Rapport du délégataire 2014 du SIASO

Le conseil communautaire prend acte de la présentation du rapport du délégataire du SIASO, établi au titre de l'année 2014.

↗ Le Conseil en prend acte.

■ Délibération 31 : Eaux usées : Vienne – Zonages assainissement – demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Départemental de l'Isère

Pour réaliser l'étude de zonage d'assainissement sur le territoire de Vienne dont le coût est estimé à 20 000 euros HT, un dossier de demande de subvention sera présenté par ViennAgglo à l'Agence de l'Eau et au Conseil Départemental de l'Isère

→ Adopté à l'unanimité

Environnement

■ Délibération 32 : Plan climat -Signature d'une convention d'objectifs avec l'AGEDEN

Une convention d'objectifs ayant pour objet de préciser le partenariat entre ViennAgglo et l'AGEDEN et de définir les modalités d'attribution et de versement de l'aide accordée par ViennAgglo est établie. Le Président est autorisé à signer la convention d'objectifs avec l'AGEDEN 2016-2018.

I voir article pages 16 et 171

→ Adopté à l'unanimité

■ Délibération 33 : Plan climat - Signature d'une convention avec RhônAlpEnergie-Environnement (RAEE)

Une convention d'objectifs précise les actions envisagées et conduites par RAEE, qui seront réalisées pendant la période du contrat, ainsi que les modalités de son application. Le Président est autorisé à signer la convention d'objectifs avec RAEE 2016-2018.

→ Adopté à l'unanimité

■ Délibération 34 : Charte forestière du Bas-Dauphiné et Bonnevaux - Signature de conventions avec le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) et Créabois

Le conseil communautaire valide les termes de la délibération de la conférence intercommunale du 12 octobre 2015 relative à la convention avec le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), ainsi que la convention avec CREABOIS. ViennAgglo s'engage à participer à hauteur de 25,4 % des montants restants à charge de la charte forestière. Les montants seront prévus aux budgets concernés.

→ Adopté à l'unanimité

■ Délibération 35 : Déchets ménagers et assimilés - Avenant n°1 au marché de location de bennes, transport et traitement de déchets issus des déchèteries de ViennAgglo - Lot 3 Traitement du bois

Suite à des difficultés grandissantes pour assurer le traitement des déchets de type « Bois de catégorie A et B » en mélange issus des déchèteries communautaires, il parait nécessaire d'actualiser le prix de traitement à 55,00 € H.T./Tonne. Suite à cette modification contractuelle, il sera mis fin au marché par anticipation au 30 avril 2016 au lieu du 1er janvier 2017. Cette augmentation concerne donc les prestations exécutées en décembre 2015, janvier, février, mars et avril 2016 et représente une estimation de 12 750 € HT, soit 9,28 % du marché.

Le conseil communautaire approuve les termes de l'avenant et autorise le Président à signer l'avenant et tous les actes contractuels y afférent.

→ Adopté à l'unanimité

Voirie

■ Délibération 36 : Entretien des voiries d'intérêt communautaire - renouvellement des conventions avec les communes pour la mise à disposition d'une partie des services communaux

Les conditions de mise à disposition partielle des services communaux pour des missions d'entretien des voiries d'intérêt communautaire sont définies par convention passée avec chacune des communes membres de ViennAgglo.

Les conventions sont conclues pour la période 2016-2020 et prendront effet au 1er janvier 2016.

→ Adopté à l'unanimité

À noter

Les séances du conseil communautaire sont publiques. Les comptes-rendus détaillés sont disponibles sur www.viennagglo.fr

Pour connaître les dates des prochains conseils → www.viennagglo.fr

> Compte rendu du conseil communautaire du 17 décembre 2015 (suite)

Voirie

■ Délibération 37 : Mise en œuvre du PDU - subvention d'équipement versée à la commune de Septème

L'opération de mise en place de signalisation tricolore au carrefour RD38 / rue d'Embellitas, conduite sous maîtrise d'ouvrage de la Commune de Septème, estimée à ce jour à 29 954,82 € H.T pour la part restant à la charge de ladite collectivité, sera supportée à hauteur de 50% par ViennAgglo, soit 14 977,41 €.

→ Adopté à l'unanimité

Transports

■ Délibération 38 : Tarifs pour l'année 2016 du réseau de transport de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois

Le conseil communautaire approuve les tarifs applicables à compter du 20 janvier 2016 sur le réseau de transport du Pays Viennois.

→ Adopté à l'unanimité

■ Délibération 39 : Autorisation du Président pour le lancement d'une procédure d'appels d'offres « Transports scolaires » et signature des documents s'y rapportant

Le conseil communautaire autorise le Président à lancer la présente consultation en procédure formalisée pour les besoins énoncés ci-dessous et à signer les documents de marchés.

→ Adopté à l'unanimité

Équipements sportifs

■ Délibération 40 : Piscines – Révision des tarifs du stade nautique à Saint-

Romain-en-Gal et de la piscine à Eyzin-Pinet pour l'année 2016

Les tarifs des piscines de ViennAgglo sont révisés et applicables au 5 janvier 2016.

→ Adopté à l'unanimité

■ Délibération 41 : Signature d'une convention de mise à disposition d'une parcelle et de deux bungalows au Football Club à Saint-Romain-en-Gal

Le conseil communautaire autorise la signature d'une convention tripartite avec la Mairie de Saint-Romain-en-Gal et le Football Club pour la mise à disposition d'une parcelle et de deux bungalows à proximité du stade intercommunal de football à Saint-Romain-en-Gal.

→ Adopté à l'unanimité

Bâtiments

■ Délibération 42 : Renouvellement de la convention de mutualisation des services techniques entre ViennAgglo et la ville de Vienne pour l'entretien des bâtiments transférés – année 2016

Le conseil communautaire autorise le Président à signer avec la Ville de Vienne, la convention de mutualisation des services techniques pour l'entretien de bâtiments transférés pour l'année 2016.

→ Adopté à l'unanimité

Ressources humaines

■ Délibération 43 : Tableau des effectifs -Actualisation

Il est proposé d'approuver les modifications apportées au tableau des effectifs.

→ Adopté à l'unanimité

■ Délibération 44 : Avenant au contrat de prévoyance collective maintien de salaire souscrit auprès de la MNT

Le conseil communautaire autorise Monsieur le Président, ou Madame la 1ère Vice-Présidente en cas d'empêchement, à signer l'avenant au contrat de prévoyance collective maintien de salaire, à intervenir avec la MNT, à compter du 1er janvier 2016.

L'avenant est établi sur la garantie indemnités journalières, à un taux de cotisation de 1,19% à la charge des agents adhérents.

→ Adopté à l'unanimité

■ Délibération 45 : Rémunération des médecins de crèche

Le conseil communautaire approuve le montant de 50 € bruts par heure (indemnité de congés payés incluse) pour les honoraires de ses médecins de crèche.

→ Adopté à l'unanimité

■ Délibération 46 : Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel

Le conseil communautaire approuve le renouvellement du contrat d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2016-2019 par le CDG 38 à compter du 1er janvier 2016.

→ Approuvé à l'unanimité

Présidence/ administration générale

- Délibération 47 : Délégation de pouvoirs - Compte rendu de mandat - Information au conseil communautaire sur les décisions du Président et la passation de marchés à procédure adaptée
- → Approuvé à l'unanimité

> Compte-rendu du conseil communautaire du 28 janvier 2016

Administration générale

■ Délibération 1 : Avis concernant la demande d'adhésion de la commune de Meyssiez à ViennAgglo au 1er janvier 2017.

Le conseil communautaire émet un avis favorable à la demande d'intégration de la commune de Meyssiez à ViennAgglo au 1er janvier 2017.

→ Adopté à l'unanimité

■ Délibération 2 : Projet d'Agglomération actualisé pour 2016 - 2018

Dans un contexte délicat d'un point de vue législatif et financier, les élus de ViennAgglo ont souhaité poursuivre le projet d'Agglo (à)venir 2009-2015 en s'appuyant sur le bilan réalisé par les

services et en actualisant ses orientations et son programme d'action pour la période 2016-2018.

→ Adopté à l'unanimité

■ Délibération 3 : Approbation du schéma de mutualisation des services entre ViennAgglo et ses communes membres

Le conseil communautaire approuve le schéma de mutualisation des services entre ViennAgglo et les communes membres. Ce schéma est un document d'orientation souple et évolutif, qui privilégie les échanges avec les communes et fournit un cadre de collaboration et des pistes d'actions concrètes.

→ Adopté à l'unanimité

■ Délibération 4 : Convention de mutualisation pour l'assistance du service Système d'Information et Télécommunication de ViennAgglo

Le conseil communautaire autorise M. le Président ou Mme la 1ère Vice-présidente en cas d'empêchement du Président, à signer les conventions de mutualisation pour l'assistance du service Système d'Information et Télécommunication de ViennAgglo avec les communes de la communauté d'agglomération du pays viennois.

→ Adopté à l'unanimité



> Compte-rendu du conseil communautaire du 28 janvier 2016 (suite)

Administration générale

■ Délibération 5 : Convention de mutualisation des missions d'hygiène et sécurité

Le conseil communautaire autorise M.le Président ou Mme la 1ère Vice-présidente en cas d'empêchement du Président, à signer les conventions de mutualisation des missions d'hygiène et de sécurité avec les communes de la communauté d'agglomération du pays viennois.

→ Adopté à l'unanimité

■ Délibération 6 : Marchés d'assurances -Autorisation donnée au Président pour lancer la procédure d'appel d'offres ouverte et signer les marchés et documents s'y rapportant

Le conseil communautaire approuve le lancement de la procédure d'appel d'offres pour le marché des assurances.

→ Adopté à l'unanimité

■ Délibération 7 : Adhésion à l'UGAP marché subséquent relatif à la téléphonie mobile

Le conseil communautaire décide de l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois à l'accord-cadre signé par l'UGAP pour la fourniture de téléphonie mobile.

→ Adopté à l'unanimité

■ Délibération 8 : Avenant de prolongation de la convention de mutualisation du service commun d'archives entre la ville de Vienne et la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois

Le conseil communautaire approuve l'avenant de prolongation de la convention concernant la mutualisation du service archives entre la ville de Vienne et ViennAgglo.

→ Adopté à l'unanimité

Finances

■ Délibération 9 : Débat d'orientations budgétaires 2016

Sur la base du document de synthèse et la présentation faite en séance, le conseil communautaire a tenu son débat d'orientations budgétaire en prévision de l'élaboration du budget 2016.

↗ Le conseil prend acte

■ Délibération 10 : Subventions exceptionnelles accordées aux associations

Le conseil communautaire a approuvé l'attribution d'une subvention exceptionnelle dans le cadre du 1 € par habitant aux associations suivantes :

• « Ampuis Vienne Saint-Romain Basket » pour l'organisation d'un tournoi international : 600 €

• « FNACA de Jardin » pour l'organisation d'un concours départemental de boules : 8∩∩ €

→ Adopté à l'unanimité

Coopération métropolitaine

■ Délibération 11 : Résonance à la Biennale du Cirque et à la Biennale de la danse 2016

ViennAgglo soutient le projet « Ave Circus » porté par le Théâtre de Vienne, au titre de la résonance à la Biennale du Cirque 2016 à hauteur de 10 000 €.

ViennAgglo soutient également à hauteur de 10 000 € le projet « Ensemble pour aller guincher » porté par la Maison des Jeunes et de la Culture de Vienne, au titre de la résonance à la Biennale de la Danse 2016.

→ Adopté à l'unanimité

Développement économique

■ Délibération 12 : Espace St-Germain – Réhabilitation de la salle du Manège

La Communauté d'Agglomération du Pays Viennois apporte un fonds de concours à la ville de Vienne de 800 000 € pour l'opération d'aménagement de la salle du Manège.

→ Adopté à l'unanimité

■ Délibération 13 : Espace St-Germain – Convention de servitude de stationnement

Le conseil communautaire autorise la signature de la convention de servitude pour l'usage de 10 places de stationnement sur les parcelles.

→ Adopté à l'unanimité

■ Délibération 14 : Partenariat avec l'Agence pour le Développement Economique de la Région Lyonnaise

ViennAgglo adhère à l'Agence pour le Développement Economique de la Région Lyonnaise (Aderly) pour la période 2016-2018 et versera 5 000 € annuellement au titre de son adhésion.

→ Adopté à l'unanimité

■ Délibération 15 : Commerce – demande de subvention régionale pour les études sur les polarités commerciales

ViennAgglo approuve le projet de mise en œuvre d'études sur les polarités commerciales, pour un montant maximum estimé à 50 000 € sur 2016 et 2017 et sollicite un soutien financier de la Région Auvergne Rhône-Alpes via le CDDRA Rhône Pluriel.

→ Adopté à l'unanimité

■ Délibération 15bis : Commerce – Avis de ViennAgglo sur l'ouverture dominicale 2016

ViennAgglo délibère favorablement sur

l'ouverture dominicale au-delà des 5 premiers dimanches sur la commune de Chasse-sur-Rhône.

→ Adopté à la majorité

■ Délibération 16 : Agriculture - Fonds Départemental d'Investissements Agricole et Agro-Alimentaire de l'Isère

ViennAgglo décide d'adhérer au dispositif du Fonds Départemental d'Investissements Agricoles et Agro-Alimentaires de l'Isère et au Groupement d'Intérêt Public chargé d'administrer le FDIAA.

M.Frédéric BELMONTE est désigné pour représenter ViennAgglo dans les instances chargées de la gestion du dispositif.

→ Adopté à l'unanimité

■ Délibération 17 : Agriculture - Plan de soutien du Conseil Départemental du Rhône aux agriculteurs - Accompagnement ViennAgglo

ViennAgglo décide d'apporter un soutien complémentaire au plan de soutien exceptionnel à l'agriculture du Département du Rhône et verse un complément de 75 € au profit des exploitations agricoles de Laurent GELAS et la SCEA du Grisard, permettant ainsi une majoration de l'aide départementale.

→ Adopté à l'unanimité

Cohésion sociale

■ Délibération 18 : Fonds de Participation des Habitants – Subvention à la Régie Inter-Quartiers de Vienne

Le conseil communautaire approuve l'octroi d'une subvention de 687 € pour l'année 2015 et d'une subvention estimée à 1875 € pour l'année 2016 à la Régie Inter-Quartiers de Vienne au titre d'indemnités pour la gestion du Fonds de Participation des Habitants. Les crédits sont inscrits au budget 2015 et 2016 Service PVI, Antenne 8170, Compte 6574.

→ Adopté à l'unanimité

Habitat / PLH

■ Délibération 19 : Convention d'objectifs avec RIVHAJ pour l'année 2016

Le conseil communautaire autorise la signature d'une convention d'objectifs entre ViennAgglo et l'association RIVHAJ pour 2016, conformément à l'action 4.2 du PLH 2012-2017. Le soutien financier de ViennAgglo à RIVHAJ pour la conduite de ses missions en faveur de l'accès au logement des jeunes est fixé à 42 900 € TTC par an.

→ Adopté à l'unanimité

> Compte-rendu du conseil communautaire du 28 janvier 2016 (suite)

Petite enfance

■ Délibération 20 : Convention cadre d'objectifs et de financement relative aux ludothèques et actions autour du jeu

Le conseil communautaire autorise le Président à signer avec la commune de Pont-Évêque et la MJC de Vienne la convention cadre d'objectifs et de financement relative aux ludothèques et actions autour du jeu, ainsi que les conventions venant en annexe.

→ Adopté à l'unanimité

■ Délibération 21 : Transfert de la compétence Petite Enfance de Pont-Évêque à ViennAgglo - renouvellement des conventions annexes de la convention cadre

Le conseil communautaire autorise le Président à signer avec la Ville de Pont-Évêque les conventions venant en annexe 2, 3, et 7 de la convention cadre relative au transfert de la compétence Petite enfance.

→ Adopté à l'unanimité

■ Délibération 22 : Renouvellement de la convention de gestion de l'EAJE Les Cèdres entre la CAF de l'Isère et ViennAgglo

Le conseil communautaire autorise le Président à signer avec la CAF de l'Isère la convention de gestion de l'EAJE Les Cèdres, pour 2016, reconductible sur 2017.

→ Adopté à l'unanimité

■ Délibération 23 : Avenant de prolongation du service remplacements Petite Enfance

Le conseil communautaire autorise le Président à signer avec la Ville de Vienne un avenant prolongeant d'un an la convention de mutualisation du service remplacements Petite Enfance entre la Ville de Vienne et ViennAgglo. La participation financière pour l'année 2016 est fixée à 30 758 €.

→ Adopté à l'unanimité

■ Délibération 24 : Construction d'un pôle Petite Enfance sur la commune de Pont-Évêque

La Communauté d'Agglomération du Pays Viennois approuve l'avant-projet définitif du pôle petite enfance de Pont-Évêque et le montant des travaux estimé à 2 171 129 € HT.

La Communauté d'Agglomération du Pays Viennois autorise son Président à signer le permis de construire et à lancer les procédures de consultation pour les marchés de travaux.

→ Adopté à l'unanimité

■ Délibération 25 : Renouvellement convention de partenariat entre ViennAgglo et la ville de Vienne pour l'activité livre et petite enfance

Le conseil communautaire autorise Monsieur le Président, ou Madame la 1ère vice-présidente à signer avec la ville de Vienne une convention de partenariat 2016 -2018 pour l'activité livre et Petite enfance.

→ Adopté à l'unanimité

Assainissement

- Délibération 26 : Eaux usées : schéma directeur de gestion des eaux pluviales de Vienne Demande de subvention Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et Conseil Départemental de l'Isère Pour réaliser l'étude du schéma directeur de gestion des eaux pluviales sur le territoire de Vienne dont le coût est estimé à 210 000 euros HT, un dossier de demande de subvention sera présenté par ViennAgglo à l'Agence de l'Eau RMC et au Conseil Départemental de l'Isère.
- → Adopté à l'unanimité
- Délibération 27 : Tarif 2016 de la redevance assainissement concernant les conventions spéciales de déversement des eaux usées non domestiques (SYSTEPUR)

Le conseil communautaire prend acte du nouveau tarif de la redevance assainissement « non domestiques » fixé à $1,00 \in HT$ par m^3 .

↗ Le conseil prend acte

Transports

■ Délibération 28 : Aménagement d'une voie verte sur les quais du Rhône à Vienne – approbation de l'avant-projet

Le conseil communautaire approuve l'avant-projet de l'aménagement d'une voie verte sur les quais du Rhône à Vienne pour un montant des travaux estimé à $2\,850\,000\,$ \in HT.

→ Adopté à l'unanimité

■ Délibération 29 : Plateforme de mobilité territoriale de l'agglomération viennoise – lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre et candidature au plan de relance du Département de l'Isère

ViennAgglo souhaite restructurer le centre de maintenance des bus et cars implanté sur la commune de Pont-Évêque. Un diagnostic du site et des équipements existants réalisé courant 2015 par ViennAgglo, a mis en évidence d'importants dysfonctionnements nécessitant d'engager une restructuration de ce site (nombreux points de non-conformité réglementaire, une obsolescence généralisée des bâtiments et des infrastructures, un défaut de gestion de la pollution aux hydrocarbures). Propriété de ViennAgglo, cet équipement ressource du territoire doit être transformé en Plateforme de Mobilité Territoriale pour garantir le développement de l'activité à court et moyen terme, accroître la compétitivité du site et intégrer les enjeux environnementaux et énergétiques. Le coût total de l'opération s'élèverait à 3,8 M € TTC.

Compte tenu du caractère structurant de ce projet pour le territoire, ViennAgglo propose cette opération à l'appel à projets lancé par le Département dans le cadre de son plan de relance.

Les premiers travaux sont programmés sur l'année 2017.

Le conseil communautaire approuve les principes du programme de l'opération et autorise le Président à solliciter le soutien du Département de l'Isère dans le cadre de son Plan de relance.

→ Adopté à l'unanimité

■ Délibération 30 : Avenant n°2 au marché M14-062 concernant l'exploitation des services de transports publics routiers de personnes créés à titre principal à l'intention des scolaires

Le conseil communautaire approuve les termes de l'avenant et autorise le Président, ou la 1ère Vice-présidente en cas d'empêchement, à signer les avenants et tous les actes contractuels y afférant.

→ Adopté à l'unanimité

Marchés publics

■ Délibération 31 : Actualisation des règles internes pour les marchés passés en procédure adaptée

Le conseil communautaire approuve les propositions d'actualisation des règles internes en matière de marchés passés en procédure adaptée, qui font l'objet d'un guide de procédure interne.

→ Adopté à l'unanimité

Ressources humaines

■ Délibération 32 : Tableau des effectifs -Actualisation

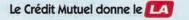
Le conseil communautaire prend acte des modifications du tableau des effectifs.

→ Adopté à l'unanimité

Présidence/ administration générale

- Délibération 33 : Délégation de pouvoirs - Compte rendu de mandat - Information au conseil communautaire sur les décisions du Président et la passation de marchés à procédure adaptée
- → Approuvé à l'unanimité





THÉÂTRE ANTIQUE



www.jazzavienne.com

18 JOURS / 200 CONCERTS / 1 000 ARTISTES / UNE MULTITUDE DE PROJETS

























